

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 471

présenté par  
M. Baupin, rapporteur

-----

### ARTICLE 59

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et économique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que la liberté qui caractérise l'expérimentation soit suffisante. Les évolutions du dispositif de l'article 59 au Sénat semblent aller à l'encontre de ce principe, en ajoutant des contraintes qui risquent de brider la mise en œuvre des expérimentations.

C'est davantage lors de l'évaluation qui peut mener à la généralisation du dispositif que la pertinence économique de l'expérimentation doit être envisagée.